



Achat immobilier pour famille recomposée

Par **AmelieChoupette**, le 10/10/2023 à 22:33

Bonjour

Je souhaite acheter une maison seule, et m'y installer avec mon fils, mon compagnon et ses enfants à lui.

Est-ce que si mon compagnon paie les frais de notaire cela lui donne un droit sur la propriété ?

Comment protéger ce bien pour qu'il reste à mon fils? Quels droits sur le logement auront les personnes que j'hébergerai?

Merci pour votre aide

Par **yapasdequoi**, le 11/10/2023 à 09:12

Bonjour,

Que votre compagnon paye quoi que ce soit ou y habite ne lui donne aucun droit de propriété. Simplement il aura le droit de se faire rembourser.

Les personnes hébergées n'ont aucun droit de propriété sur le logement.

Par **AmelieChoupette**, le 11/10/2023 à 11:10

Merci